



ANNOR—INFO

Association nationale des notaires retraités

N° 1/2026

L'Édito du Président



Mes chères consœurs, mes chers confrères,

Lors de notre dernière assemblée générale tenue le 5 décembre dernier, vous m'avez confié la présidence de notre association et je vous remercie chaleureusement de cet honneur et de cette responsabilité.

Je souhaite, avec le concours de notre conseil d'administration, poursuivre les objectifs qui étaient ceux de mes prédécesseurs.

Renforcer tout d'abord la représentativité de l'Annor auprès des pouvoirs publics et des structures et instances du notariat, en augmentant le nombre

de nos adhérents et en instituant un lien toujours plus fort avec eux par l'intermédiaire de nos délégués régionaux que je remercie d'avoir accepté cette charge.

Finaliser la mise en place du statut du notaire honoraire par le Conseil Supérieur du Notariat, ainsi que Bertrand Savoure, son président, s'y est engagé avec le soutien actif de Gérard Flora, mon prédécesseur, à qui je rends hommage pour son activité inlassable dans ce dossier et pour son implication durant ces trois dernières années au service de l'Annor.

Renforcer les liens et en créer de nouveaux à l'international.

L'amitié qui existe entre nous et Edwin Van Laethen, Théo Vermeire, président et trésorier de l'Asnoho, association des notaires retraités belges est l'exemple à suivre pour développer des relations harmonieuses avec nos confrères italiens, grecs, allemands et espagnols ; pour ces derniers, la présence lors de notre assemblée de Maître Salvador Torres Escamez semble de bon augure et nous pouvons remercier Madeleine Gruzon qui a œuvré pour cela.

Remerciements qui vont aussi à tous mes prédécesseurs dont le soutien et la présence active dans la vie de notre association est à louer, ayant accepté des délégations primordiales : communication pour Philippe Randot, lien avec la CPRN (Caisse De Prévoyance et Retraite des Notaires) pour Jean Marie Plessy, relations internationales pour Pierre Becqué et relations avec la CNRPL (Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales) pour Jean Pierre Ferrandes, ainsi que Michel Gollain délégué auprès de la Crpcen.

Développer les activités ludiques en dehors du voyage annuel et des manifestations entourant notre assemblée générale est également un objectif majeur.

Nous avons commencé à réfléchir à l'opportunité d'une croisière ou d'un week-end dans une capitale européenne, et ce, au printemps.

Toutes suggestions de votre part seront les bienvenues.

DANS CE NUMÉRO :

- Édito du président
- Procès-verbal de l'assemblée générale de l'ANNOR
- Nouvelle composition du Conseil d'Administration
- Visite de la conciergerie
- Escapade sur la côte de granit rose
- 8ème colloque des notariats de la Méditerranée

Mon souhait serait d'ailleurs une implication plus active de tous nos adhérents dans la vie de l'Annor et, comme je l'avais indiqué lors de notre dernière assemblée, l'envoi d'articles à paraître dans Annor Info sur tous sujets juridiques ou non, sur vos passions, vos voyages ou sur votre terroir en serait le meilleur exemple.

La communication étant un élément essentiel pour nous permettre de conserver ce lien avec ce notariat qui nous est si cher, toutes les publications existantes seront maintenues (Conseils par des notaires, NVP, Nota Bene) et nous allons poursuivre toutes les actions de formation (Cridon Paris, Club du droit), ainsi

que celle initiée par la CPRN avec le concours d'Inafon.

Sur ce dernier point, Nicolas Delouis, son président nous a sollicité pour envisager d'autres formations sur des sujets qui pourraient vous tenir à cœur et je vous remercie par avance de bien vouloir nous transmettre vos idées.

Je vous renouvelle à toutes et à tous, ainsi qu'à tous vos proches, tous mes vœux pour que cette nouvelle année vous apporte santé, joie et bonheur, dans un contexte géopolitique international tendu et des échéances électorales importantes pour notre pays.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ANNOR DU 5 DÉCEMBRE 2025

L'assemblée générale de l'ANNOR s'est réunie au Conseil Supérieur du Notariat 60 boulevard de Latour Maubourg le 5 décembre 2025 à 9h30.

Me Gérard FLORA, président de l'ANNOR accueille les participants et les remercie vivement de leur présence. Il constate au vu de la feuille de présence émargée par les présents et représentés que le quorum est atteint. L'assemblée est régulièrement réunie.

« Chères consœurs, chers confrères, chers amis,

Une information tout d'abord, maître Bertrand Savouré, Président du Conseil supérieur du notariat vient de m'adresser un message à l'instant m'indiquant qu'il ne pourrait finalement pas nous accueillir ce matin au CSN, qu'il le regrette vivement, et nous souhaitait une belle assemblée générale.

Malgré ce contretemps je suis, pour ma part, convaincu du renforcement des liens entre le CSN et l'ANNOR.

Je déclare donc ouverte notre assemblée générale du 5 décembre 2025.

Elle se déroulera en quatre temps :

Tout d'abord nous nous consacrerons aux formalités statutaires avec notamment le rapport du secrétaire général, l'approbation des comptes de l'exercice écoulé et les opérations de vote aux postes d'administrateurs.

Un deuxième temps permettra aux partenaires traditionnels de l'ANNOR, Caisses de retraite, assureur du notariat, Unofi, de nous faire part de l'actualité de leurs domaines d'activité respectifs, **après quoi, dans le cadre du développement du volet international de l'ANNOR**, nous accueillerons maître Lionel Galliez, Président de l'union internationale du notariat qui nous entretiendra des réalisations de l'UINL au cours de son mandat.

Puis dans le même esprit nous donnerons la parole à nos confrères et fidèles amis belges et, pour la première fois, espagnol qui nous feront part de l'actualité du notariat dans leurs pays.

Enfin la matinée sera clôturée par l'intervention du professeur Yves Agid, médecin neurologue, professeur émérite des universités, spécialiste des maladies neurodégénératives, qui nous entretiendra du cerveau et de ses capacités.

Cet après-midi nous pourrions visiter un lieu chargé d'histoire, ancien palais royal, devenu prison d'état ou ont été incarcérés notamment Ravallac, Cartouche, mais aussi Marie Antoinette, je veux parler de la conciergerie.

Mais avant d'ouvrir les débats je voudrais rendre hommage à la mémoire des adhérents à l'ANNOR qui nous ont quitté cette année en respectant une minute de silence.

Je vous remercie.

Pour débiter notre assemblée générale je voudrais faire un rapide compte rendu des actions menées par l'ANNOR au cours des trois dernières années pendant lesquelles vous m'avez confié la responsabilité de notre association.

Je le ferai brièvement, sachant que l'essentiel vous a déjà été communiqué dans le dernier numéro de notre revue Annor-info.

Aucun des objectifs que je m'étais fixé en début de mandat n'a été négligé :

La défense des retraites, avec l'intervention auprès des parlementaires pour sauver la clause dite « du grand père » et avec le développement du partenariat et la mise en place d'actions communes avec nos caisses de retraite.

Le volet international de l'ANNOR avec la présence à nos assemblées générales des Présidents de l'UINL et de nos confrères étrangers.

La revalorisation de l'honorariat avec la mise en chantier, en partenariat avec le CSN d'un statut propre aux notaires honoraires.

Mais au-delà de ces objectifs j'ai souhaité développer les divers vecteurs de communication fédérant nos adhérents :

Annor-info, Conseils par des notaires, NVP, Notabene, autant de revues que vous avez reçues.

Le CSN nous a ouvert les portes du club du droit et le Cridon Paris nous a permis d'assister à ses conférences thématiques.

La convivialité et l'esprit de corps chers à notre association **ont également été cultivés** lors des trois voyages organisés par nos confrères locaux, la Lorraine, la Lozère et les Côtes d'Armor.

Tout cela, mes chers amis, n'aurait pu être réalisé sans l'aide précieuse de tous les membres du conseil d'administration de l'ANNOR que je tiens à remercier tout particulièrement, au premier rang desquels notre secrétaire général, Maître Tardy Planechaud.

Tout cela, n'aurait pu être réalisé non plus sans l'aide de tous les délégués de cour et délégués départementaux qui sont l'interface entre le conseil d'administration et les adhérents, je leur en suis, ici encore, particulièrement reconnaissant.

Résultat de ce bilan : plus de 700 notaires honoraires et retraites ont adhéré, chaque année à l'ANNOR, et ce matin nous sommes près d'une centaine à être présents à cette assemblée générale.

Voilà, chers amis, ma mission va s'achever à la

fin de cette matinée et j'adresse à mon successeur tous mes vœux de réussite.

Quant à moi, sachez que de tous les mandats que j'ai pu exercer au cours de ma carrière professionnelle, et ils sont nombreux, **la présidence de l'ANNOR restera mon plus beau souvenir.**

Je vous remercie pour votre attention. »

Rapport d'activité par Maître Benoit TARDY - PLANECHAUD secrétaire général.

Rapport d'activité de l'année 2025

« Mes chères consœurs, mes chers confrères,

Pour cette année 2025, votre conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises, deux fois au siège, pour celui d'hier matin à Unofi et j'adresse à Benoît Renaud tous nos plus chaleureux remerciements pour son accueil et pour le soutien apporté à l'Annor.

Il en est de même pour la CPRN qui nous a accueilli le 6 juin. Tous nos plus chaleureux remerciements à Nicolas Delouis et à son équipe qui nous accompagne toute l'année pour la confection et l'envoi d'Annor Info, pour la mise en place et l'envoi des cartes de vœux et, plus récemment pour ces actions de formation en concours avec l'Inafon.

Trois numéros d'Annor Info vous ont été adressés au cours de cette année et j'en profite pour faire appel à tous ceux et celles d'entre vous qui souhaiteraient nous adresser des articles sur le notariat ou sur tous sujets extérieurs, ils seront les bienvenus.

Les 3 et 4 juin Gérard Flora et moi-même avons été conviés, comme chaque année, à l'assemblée générale de l'Asnoho à Bruxelles au cours de laquelle nous sommes intervenus pour informer nos confrères belges, Gérard Flora sur le statut du notaire honoraire et moi-même sur la situation du notariat français et sur la réforme de l'apostille et de la légalisation.

En septembre était organisé en Bretagne le voyage annuel par notre confrère Hubert Jaguin à qui nous adressons tous nos remerciements et félicitations, tous les participants ayant exprimé leur satisfaction quant au choix des visites et à l'organisation. Un compte rendu détaillé vous en sera fait dans le prochain Annor Info.

En 2026 notre consœur Françoise Lejeune Cerna a décidé de nous amener dans ce beau département du Lot, de Cahors à Rocamadour en passant par Saint Cirq la Popie, le programme promet d'être alléchant ; qu'elle soit remerciée car c'est une lourde tâche.

Ayant exprimé un certain nombre de remerciements, j'ai conservé les meilleurs pour la fin. Je vous demande de bien vouloir applaudir notre président Gérard Flora dont le mandat à la tête de notre association est arrivé à son terme.

Je peux témoigner pour avoir travaillé à ses côtés pendant les trois ans qui viennent de s'écouler, de son implication pour défendre notre profession au moment de la réforme des retraites, pour la mise en place du statut du notaire honoraire, pour le renforcement de nos relations avec nos confrères étrangers et d'une façon générale pour le développement de l'Annor. Gérard Flora a mis toute son intelligence, sa culture juridique et sa sensibilité pour que vive l'Annor. Un immense merci (Après des applaudissements nourris et mérités)

Je vous remercie de votre attention ».

Approbation du procès-verbal de l'AG 2024

Me Benoît TARDY-PLANECHAUD expose ensuite que l'assemblée générale 2024 a fait l'objet d'un procès-verbal dont il a été fait un compte rendu exhaustif dans la lettre ANNOR-info sans susciter d'observation. Il est donc proposé à l'assemblée par le secrétaire général d'approuver ce procès-verbal. Ledit procès-verbal est adopté à l'unanimité moins une voix.

Rapport financier de l'exercice 2024 par Maître Jean-François MAMIAS



Me Jean-François MAMIAS, trésorier, présente le rapport financier relatif aux comptes de notre association pour l'exercice 2024.

Il rappelle qu'il est assisté par Pascale Guinebretière et le cabinet d'expertise comptable ACEFI, qui établit et valide les comptes.

L'assemblée est appelée à statuer sur le bilan de l'année civile 2024. Il sera donné une situation comptable arrêtée au 25 novembre pour l'exercice 2025.

1°/- Les produits s'élèvent à 95.775,00 €.

Les postes principaux sont : - les cotisations : 46.560,00 € - les inscriptions au voyage : 38.385,00 € - le déjeuner de l'Assemblée Générale : 4.340,00 € - le dîner de l'Assemblée Générale : 5.600,00 €

2°/- Les charges s'élèvent à 102.922,00 €

Les postes principaux sont : - le secrétariat : 23.296,00 € - les abonnements Revue CONSEILS : 10.497,00 € - Le Déplacements et Frais de Missions : 5.986,00 € - Le voyage : 32.499,00 € - l'Assemblée Générale : 10.226,00 € - le dîner AG :

6.802,00 € - les frais de repas : 2.893,00 € - honoraires expert-comptable : 1.200,00 €.

Il en ressort un déficit de 7 147,00€. Pour mémoire pour l'exercice 2023 le déficit s'élevait à 12.167,00 €.

Le montant des réserves au 31 décembre 2024 s'élevait à 88 935€.

En l'absence d'abstention ou de vote contre, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Vote pour l'élection et le renouvellement des membres du conseil d'administration

Il est passé à l'élection des membres du conseil d'administration.

Sont élus ou réélus à une large majorité Maîtres Jacques LE BOUVIER, Martial DREANO, Catherine CARELY et Fabienne JOURDAIN-THOMAS.

Intervention de Me Nicolas DELOUIS pour la CPRN

Remerciements à Me FLORA pour la coopération avec la Caisse.

La CPRN se porte bien, les résultats sont positifs en raison d'une bonne gestion des réserves, et d'un équilibre démographique favorable. Mais il faut anticiper pour l'époque où il y aura moins de nouveaux notaires.

Le conseil d'administration a décidé d'augmenter les retraites pour la section B de 1% pour la section C de 1,5%

Au niveau de l'action sociale, la caisse a mis en place avec INAFON une formation sur le numérique. Une première session a eu lieu le 3 décembre à PARIS.

Formulez-nous vos souhaits pour de nouvelles formations et notre volonté est de développer un parcours du futur retraité au cours de l'année 2026.

Intervention de Monsieur Maniette, directeur pour la CRPCEN,

Tout va bien, Le taux de satisfaction chez les salariés est de 95%. Le taux de satisfaction des employeurs sera indiqué à la prochaine AG.

La convention avec l'Etat prend fin au 31 décembre 2025. Un avenant est signé pour une prolongation d'un an avant la signature d'une nouvelle convention pour 5 ans.

La carte vitale sera sur les smartphones.

Le résultat du régime est un excédent de 111 millions pour 2025.



Intervention de Mesdames Delphine MERCELAT et Salima KADRI pour LSN

Commençons par un point essentiel : Notre priorité a été, dès le début, d'éviter une hausse trop importante de vos cotisations.

Si nous avons pu contenir cette hausse, c'est grâce à un élément fort de votre régime : la mutualisation entre notaires actifs et notaires retraités.

En 2024, le rapport sinistre/primes des actifs s'établit à 98 % - pour les notaires retraités, il atteint 105 %.

Cette solidarité intergénérationnelle permet aujourd'hui de compenser une consommation de soins, plus élevée chez les notaires retraités, et contenir l'évolution des cotisations

Le rapport sinistres/primes n'est qu'un élément parmi d'autres.

Les assureurs tiennent également compte :

- de l'augmentation globale de la consommation de soins et de l'augmentation des tarifs des professionnels de santé,
- des remboursements successifs de la Sécurité sociale,
- ainsi que de la tendance générale à la hausse de cette consommation sur l'ensemble de leur portefeuille.

Pour 2025, AXA évalue cette dérive médicale à +8,5%, et anticipe une hausse similaire de +9 % pour 2026.

En cumulant tous ces paramètres, la proposition initiale de l'assureur était donc une majoration tarifaire de +9 %, uniquement pour revenir à l'équilibre.

Évidemment, nous ne pouvions pas nous en arrêter là. Nous avons donc pris le temps d'analyser cette proposition et de voir comment la rendre plus acceptable pour chacun.

Nous avons longuement travaillé sur plusieurs scénarios.

Notre volonté était claire : ne pas faire peser une hausse trop forte sur l'ensemble des assurés, tout en préservant le niveau de protection qui fait la qualité de votre régime.

Nous avons donc privilégié un mix entre une légère augmentation tarifaire et un ajustement ciblé des garanties, en veillant à ne toucher ni à la structure ni à l'esprit du contrat.

Ces ajustements portent uniquement sur des postes où nous constatons régulièrement :

- soit des abus de facturation de la part de certains professionnels,

- soit des consommations peu corrélées aux besoins réels des assurés.

Je pense notamment :

- à l'optique: je rappelle combien il est important de ne pas transmettre son tableau de garanties à un opticien, qui aura tendance à ajuster sa facture au plafond du forfait,

- aux chambres particulières, où nous observons parfois des facturations qui ne correspondent pas au niveau de confort réellement demandé par l'assuré.

C'est en tenant compte de l'ensemble de ces constats que nous avons construit les propositions pour le renouvellement.

Grâce à ce travail d'équilibre, nous avons pu contenir la hausse dans des proportions très raisonnables. **Voici les décisions prises pour 2025 :**

1) Une majoration limitée des cotisations : · +2,5 % sur les contrats Socle et Socle +, applicable aux actifs comme aux retraités.

Une augmentation bien inférieure aux +9 % demandés au départ et à la majoration moyenne de 6,5 % observée sur les contrats santé du marché.

2) Un toilettage léger et ciblé des garanties

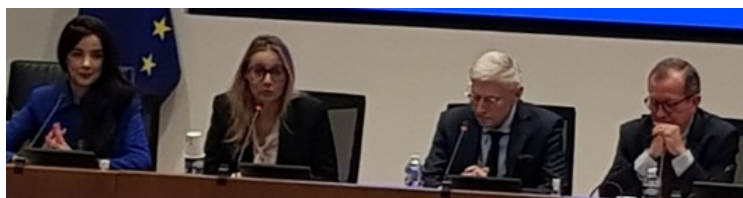
a) Optique : Diminution de 10 % de tous les forfaits optiques (monture + verres) sur les seuls contrats Socle et Socle +. Un ajustement mesuré mais nécessaire pour limiter les effets d'aubaine constatés.

b) Chambre particulière : Révision des niveaux de prise en charge : · Socle + : 150 € / jour (au lieu de 300 €) - Option 1 : 200 € / jour (au lieu de 300 €) - Option 2 : 200 € / jour (au lieu de 300 €)

Pour le remboursement des frais de santé, les collaborateurs restent disponibles pour vous accompagner sur la santé

Santé mentale : 50% des arrêts maladie sont des risques mentaux

Il y a des mesures à prendre pour limiter les fraudes et attaques cyber. Il faut maintenant travailler pour baisser le nombre de sinistres qui sont stables.



Intervention Benoît Renaud pour UNOFI

Unofi est une partie de la retraite complémentaire de nombreux notaires.



L'environnement est complexe.

Evolution informatique du métier avec notamment l'IA.

Avant l'an 2000, le capital de l'Unofi était détenu exclusivement par le notariat.

Historique d'UNOFI et garantie donnée pour les encours, rappel du pacte d'associés liant les actionnaires d'UNOFI jusqu'à fin 2026 Unofi participation, Thémis, Axa et le Groupe BURUS.

Plusieurs options étaient alors possibles pour anticiper la fin du pacte. Le choix du CSN a été que la déontologie notariale doit toujours être présente et a décidé de porter le projet.

Au bout d'un an de travail, il était important que ce soit le choix du notariat et non un fonds d'investissement, un nouveau pacte d'actionnaire et une société française.

Unofi était regardé avec intérêt, et le pacte d'actionnaire souhaité était important ;

Maintien de la direction notariale pour 5 ans, toute évolution dans la gestion ou l'évolution des produits dans laquelle siège 2 représentants du CSN.

Le CSN et les actionnaires vont continuer à avoir la philosophie de service au client.

Sur les fonds Euro, l'année dernière : 2,6%, marché actuel ,2,8% pour UNOFI, les nouveaux actionnaires sont d'accord pour 3% (vote du 17 décembre) en assurance vie.

Le capital a changé mais les interlocuteurs restent en place et c'est le plus important pour les notaires.

Résultats financiers :

Notapierre : décote de 5% seulement depuis 2023, dividende de 4,10 délai moyen du marché secondaire à 2 mois ½. Délai de versement ramené à un mois.

Assurance vie : taux d'intérêt : les taux longs sont élevés, remplacement de fonds à 2,5 par du 4%

Unité ce compte : 2024 : 14% mais va baisser avec le risque Trump et de change.

GR4 : pour une assurance complémentaire initialement prise par les chambres puis individuellement par les notaires. Gère la complémentaire de

beaucoup de notaires pour un montant de 500 millions . Les jeunes n'y adhèrent plus, c'est une adhésion individuelle pour élargir la pyramide des cotisants.

Intervention de Lionel GALLIEZ président en exercice de l'Union Internationale du Notariat.

Maitre Lionel GALLIEZ nous informe avoir obtenu le vote du code international du notariat. C'est une belle victoire du notariat français et continental.



Les points importants de son mandat : le rôle, l' utilité du notaire et comment mettre en perspective le notariat vu au niveau de la planète.

C'est une représentation du notariat au niveau mondial pour assurer le développement du notariat.

93 pays du monde ont un notariat.

Le notariat est une réussite spectaculaire, cela représente 2/3 des habitants de la planète. A partir de 2004, il fallait répondre à la banque mondiale, défendre notre modèle contre la *Common law*. L'équipe de la banque mondiale a remonté la note de la France de 90 places. C'est un résultat très favorable vis-à-vis des pouvoirs publics.

Un certain nombre de pays rejoignent le droit continental ce qui renforce la position du notariat sur l'échiquier mondial.

Pour Me GALLIEZ, il était important de doter le monde d'un code propre à notre tradition juridique. Le défi a été difficile car il y a une grande diversité du notariat, et le code d'une centaine d'articles donne les règles sur le notariat, la discipline, la formation, les Cridon etc. Il y a une façon particulière de rédiger à la Française. C'est une belle réussite pour le notariat français.

En 2023, les pouvoirs publics ont décidé d'utiliser le droit comme levier d'influence avec le concours du CSN pour tenir la plume et démontrer ainsi le rôle important du notariat.

Avec l'appui constant du quai d'Orsay, le notariat a toujours été bien reçu dans les différents pays, dont la Chine. La ministre de la justice chinois va réformer son notariat en se rapprochant du Code.

Avoir la Chine est une chance pour le droit continental. Le notariat français a une relation privilégiée avec la Chine, relation bi latérale, il faut veiller à cette relation, la Chine a reçu avec intérêt les missions du notariat français, maintenant la situation aspire à la puissance, ce sont des liens très fort avec la France. Il faut orienter la décision

de la Chine vers les différents organismes internationaux.

Interventions des Confrères belges et espagnol

Me TORRES pour l'Espagne : Remerciement pour l'invitation à l'association et à Me Madeleine GRUZON. En Espagne le notaire est retraité obligatoirement à 72 ans ;

La caisse de retraite a disparu pour raisons techniques, le patrimoine est passé à l'état et les retraites au régime général. La retraite est devenue très faible.

Santé : système public espagnol. Souscription avec des compagnies d'assurance, les garanties dépendant du socle souscrit et de l'âge du bénéficiaire.

Pas d'association de notaires retraités, ils assistent aux activités de la Chambre. Un voyage touristique par an.

Me Van LAETHEN pour la Belgique : Remerciements. Rappel du liens privilégiés ces dernières années.

La profession est en danger, l'environnement politique est anxiogène.

Le contexte antérieur était beaucoup plus confortable. En Belgique beaucoup d'attaque du notariat.

Pas de grands changements politiques. Législatif : réforme de la vente en cours.

La Fédération des notaires de Belgique a fait une proposition sur les accords collaboratifs rédigés par les avocats qui demandent la force exécutoire de ces accords. Risque concernant le blanchiment des capitaux. Notaire adjoint : 75% de femmes optent pour ce statut proche de notre notaire salarié.

Me Flora clôture l'assemblée Générale puis donne la parole au professeur Agid.

Yves AGID, professeur émérite, neurologue.

L'intelligence, c'est créer des rapports, résoudre la complexité et la capacité de s'adapter.

Nos professions vont-elles disparaître à cause de l'IA ?



Chat GPT ne peut pas imaginer « vous êtes dans la cave, vous regardez le ciel, que voyez-vous ? » nous le plafond, Chat GPT : le ciel par un soupirail. Mais il répond de mieux en mieux

En simulant la séparation d'un couple, lui dit : je te quitte, Chat Gpt ne peut pas répondre.

Des choses élémentaires distinguent l'ordinateur du cerveau. L'ordinateur est rapide, sa mémoire illimitée mais pour l'instant il n'a pas d'émotion ;

c'est une pensée servile.

On commence à savoir comment fonctionne le cerveau.

Perceptions - pensées, raisonnement, logique, émotions- actions pensées sous forme de langages .

Le cerveau seul ne pense pas. Pour qu'il pense il doit être relié à l'environnement. La pensée est un rapport à l'autre.

C'est une machine vivante : un neurone a entre 10 000 et 100 000 connections avec ses voisins.

Et nous avons 100 millions de milliards de neurones.

C'est une machine consciente, il consomme dix fois plus d'énergie que tout autre organe, nuit et jour. En une seconde entre 10 à 100 millions de connexions.

Quand on prend une décision, on commence à comprendre les fonctionnements entre ces éléments.

Vision : regard d'une bouteille, je perçois la bouteille, c'est traduit dans un code électrique et arrive dans le cortex occipital en 2/10^{ème} de seconde, le cerveau a vu la bouteille, les informations doivent passer sur le devant du cerveau : 2/10 de secondes à nouveau. Idem pour autres perception.

Raisonnement : Il faut 5mn à 5 machines pour faire 5 machins. Combien de temps mettront 100 machines pour faire 100 machins ? 5mn !

Un exemple :

Un « fish and chips » coûte 2,90€, le poisson coûte 2 euros de plus que les chips combien coûte le poisson 2,45.

Les émotions, l'altruisme ne sont pas encore des éléments de l'IA. Mais de grands progrès se font.

Les propos du professeur AGID ont donné lieu à de nombreux applaudissements.



NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION !

Benoit TARDY-PLANECHAUD Président

Jean DUGOR Vice-président

Fabienne JOURDAIN-THOMAS Secrétaire générale,

Françoise LE JEUNE CERNA Secrétaire générale adjointe

Jean-François NAMIAS Trésorier

Jacques LE BOUVIER Trésorier adjoint

Catherine CARELY, membre

Martial DREANO, membre

Christian MILLET, membre

VISITE, LE 5 DÉCEMBRE 2025, DE LA CONCIERGERIE

La traditionnelle visite d'après midi de l'assemblée générale avait lieu cette année à la « CONCIERGERIE ».

Nos deux groupes de visiteurs pénètrent à la « CONCIERGERIE », depuis le Boulevard du Palais, par un escalier qui descend dans l'ancienne salle dite des « Gens d'Armes ».

D'entrée, on est frappé par la monumentalité des lieux, cette salle n'est-elle pas considérée comme la plus vaste salle gothique d'Europe ?

Notre guide nous explique la genèse de ce qui fut d'abord palais des rois de France puis lieu de Justice.

C'est à la fin du x^e siècle, sous Hugues Capet, que Paris devient la capitale du royaume des Francs.

Il fait construire en 987, à l'ouest de l'Île de la Cité, une nouvelle grande demeure fortifiée, le Palais de la Cité, qui comprenait l'actuelle Conciergerie.

La Conciergerie se trouve aujourd'hui intégrée dans le Palais de Justice.

Ce Palais de la Cité sera palais du Roi de France jusqu'à Charles V.

Il remplissait notamment des fonctions politique et d'habitation.

A partir du 15^{ème} siècle, le palais perd sa fonction résidentielle au profit du Louvre.

Il se « cantonne » alors à un lieu de justice dirigé par un haut fonctionnaire dénommé le « concierge » d'où bien sûr le nom des lieux.

C'est Philippe le Bel qui fait construire la Salle des Gens d'Armes où nous sommes. Elle servait notamment de salle à manger et de lieu de rassemblement pour les gardes armés et les serviteurs

attachés au palais.

Après la salle de Gens d'Armes, la visite se poursuit au Pavillon des Cuisines par un escalier en colimaçon.

Le pavillon des cuisines était à l'origine installé sur deux niveaux, avec la nourriture de la famille royale et des invités préparée au niveau supérieur, et pour le personnel au niveau inférieur.

Après être redescendu à la salle des Gens d'Armes, nous nous dirigeons vers la Salle des Gardes.

Cette salle est bordée, sur sa façade donnant Quai de l'Horloge, de quatre tours :

*La **tour Bonbec**, à l'extrémité ouest de la Conciergerie, à côté de la Cour de Cassation

Son nom vient de « Bon Bec », un mot d'argot pour dire « Bon parleur », faisant ainsi sinistre référence à la chambre de torture qui, pendant le règne de la terreur, était située dans cette tour^[18].

*Deux tours, au centre :

- La **tour César**, sur la gauche, est nommée en l'honneur de l'empereur romain, qui a visité l'île pendant la « Guerre des Gaules »

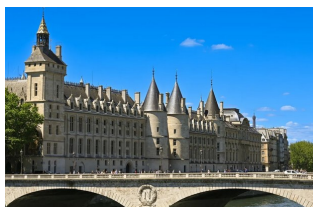
- La **tour d'argent**, sur la droite, servait à entreposer une partie du trésor royal.

*Et la **tour de l'Horloge**, à l'angle du boulevard du Palais et du quai de l'Horloge.

Toutes ces tours ont été restaurées et/ou remaniées au cours du XIX^{ème} siècle.

La Salle des Gardes a été construite par Philippe IV en même temps que la Salle des Gens d'Armes, au début du XIV^e siècle.

Elle a d'abord été occupée par la Garde Royale, puis a été utilisée comme anti-chambre du Parlement, qui était situé juste



au-dessus.

Comme la salle des Gens d'Armes, elle était reliée à la salle du dessus par un escalier à vis.

C'est dans une salle au-dessus que s'exerçait la Justice du Roi puis que s'est tenu le Tribunal Révolutionnaire.

Nous traversons à nouveau la salle des Gens d'Armes et entrons dans les lieux reconstitués de la prison révolutionnaire où notre guide nous décrit le rôle de la Conciergerie sous la Terreur.

Des cellules de prison ont été progressivement ajoutées aux parties inférieures du bâtiment,

Il y avait là un mélange de « droits communs » et de prisonniers politiques.

Le système carcéral était inégalitaire : l'accès à un confort minimal était fonction des moyens du prisonnier.

Ceux qui payaient pouvaient avoir leurs propres cellules avec du mobilier.

Les plus pauvres étaient confinés dans des cellules collectives.

Le Tribunal révolutionnaire est créé le 10 mars 1793. Il se réunit dans la Grande Salle du Palais, à l'étage supérieur, entre les tours d'Argent et César. FOUQUIER-TINVILLE en est le procureur

La Convention nationale vote la « Loi des Suspects » le 17 septembre 1793.

Elle déclarait coupable de trahison et donc condamnait à mort quiconque considéré comme contre-révolutionnaire ou ennemi de la république.

Les procès étaient expéditifs et sans appel

Le 27 juillet 1794, la Convention vote l'arrestation de Robespierre. Il tente de se suicider, mais se blesse seulement et est emmené à la Conciergerie où il est incarcéré. Le lendemain, il est condamné à mort et guillotiné sur la place de la Révolution le jour même.

En août 1794, Fouquier-Tinville, lui-même, est arrêté et jugé. Il sera enfermé neuf mois à la Conciergerie, et sera guillotiné le 7 mai 1795.

Le tribunal révolutionnaire sera aboli le 31 mai 1795.

En sept cent quatre-vingts jours, le tribunal aura condamné et exécuté 2 780 prisonniers¹.

Le niveau supérieur de la Conciergerie a été considérablement remanié aux XIX^e et XX^e siècles.

Des cellules de prisonniers y ont été reconstituées.

Une salle dite « **salle des noms** » a été aménagée : sur ses murs sont inscrits les noms de plus de quatre mille personnes qui ont été jugées et condamnées à mort par le Tribunal révolutionnaire. On peut consulter sur un écran tactile les biographies d'une cinquantaine de prisonniers célèbres exécutés pendant la Terreur.

La prison a été définitivement fermée en 1934.

Puis nous nous dirigeons vers la Chapelle de la Conciergerie où notre guide nous relate la détention de la Reine Marie Antoinette

Les prisonniers pouvaient y assister à la messe dominicale.

La Reine Marie Antoinette est transférée du Temple à la Conciergerie dans la nuit du 1^{er} au 2 août 1793.

Robespierre a fait avancer son procès car la Reine étant malade, il craignait qu'elle ne décède avant son procès...

La reine ne disposait d'aucun moyen pour écrire et était continuellement surveillée par deux gendarmes.

Elle est interrogée dans sa cellule le 12 octobre, son procès commence le 14 octobre, elle est condamnée à mort le 16 octobre, et le jour même, conduite dans une charrette et guillotinée place de la Révolution (aujourd'hui Place de la Concorde).

La cellule originelle de Marie-Antoinette a été détruite après la restauration de la monarchie. A la demande du Roi Louis XVIII, a été édifiée en 1815, à son emplacement supposé situé derrière le chœur de la Chapelle, une chapelle du Souvenir dédiée à la Reine Marie Antoinette.

Elle contient un monument en marbre dédié à la Reine, avec "Le Testament de la Reine", et trois tableaux de la Reine représentant son emprisonnement.

La visite se termine par « La Cour des Femmes », où les prisonnières étaient autorisées à faire de l'exercice.

Nous quittons des lieux où la France a puisé des racines mais où elle a connu des heures sombres qu'il nous faut ne pas oublier...

Jacques LE BOUVIER

ESCAPADE SUR LA COTE DE GRANIT ROSE (Région du TREGOR)

Lundi 8 septembre 2025,

PERROS GUIREC, arrivée dans ce très bel Hôtel « Roz Marine » où nous sommes accueillis par notre confrère Hubert JAGUIN et son épouse Martine. Nous sommes 53 à avoir été ravis du choix de cette destination.

Monsieur Erven LEON Maire de PERROS GUIREC et Madame Nathalie MARTIN, directrice de l'hôtel nous présentent la ville autrefois appelée Pen-Ar-Roz (sommet de la colline) et qui a été évangélisée au VII^e s. par le moine GUIREC. Cette ville de 7.500 habitants voit sa population passer à 40.000 en été, elle a été récompensée pour ses actions exemplaires en faveur du développement durable. Dîner à l'hôtel.

Mardi 9,

Embarquement sur « Autrement » un bateau flamboyant neuf à la découverte l'archipel des 7 îles, plus ancienne réserve ornithologique française. Dès 1912, la ligue pour la protection des oiseaux a mené un combat pour sauver la colonie de macareux. Jean-Yves GEOFFROY, ancien propriétaire de la flotte et Romain OLLIVIER nous présentent cette réserve naturelle abritant de nombreuses espèces animales et végétales, notamment les fous de Bassan, oiseaux migrateurs observés pour la 1^{ère} fois en 1939.

On y aperçoit même un phoque se prélassant au soleil.



Et pour terminer cette très belle excursion, excellent repas de crêpes salées et sucrées à bord, arrosé de la boisson locale : le cidre.

Direction PLEMEUR BODOU pour la visite du Planétarium avec une très belle projection de la nuit des étoiles, mais aussi un commentaire très intéressant sur les planètes, et la conviction que le voyage et la vie sur Mars sont des perspectives d'avenir utopique.

Nous finissons notre journée par une randonnée à PERROS GUIREC, sur le sentier des douaniers qui longe la Côte de Granit Rose. Ce sentier reçoit plus de 800.000 visiteurs par an, c'est un véritable chaos de granit rose, on y admire ces blocs de gra-

nit de toutes formes (bouteille renversée, chapeau de Napoléon, rocher de la sorcière....)

Retour à l'hôtel pour une détente dans le superbe espace bien-être et thalasso de notre hôtel.

Dîner à l'hôtel.

Mercredi 10

Départ matinal pour la visite commentée par Mr MARLET, ancien commissaire divisionnaire, de la petite chapelle des 7 Saints à VIEUX-MARCHE, tout petit hameau d'une dizaine de maisons, chapelle construite sur un dolmen. Ces 7 Saints n'ont rien à voir avec les 7 Saints créateurs de la Bretagne, il s'agit de 7 frères martyrs d'Orient qui furent emmurés vivants à Ephèse pour avoir refusé d'abjurer leur foi chrétienne et découverts 2 siècles plus tard. Cette chapelle est le symbole du dialogue entre chrétiens et musulmans grâce à Louis MASSIGNON, islamologue, qui a découvert cette légende racontée dans une sourate du Coran.

Hubert et notre chauffeur Alexandre nous commentent le drapeau breton (le Gwenn ha du), composé de 5 bandes noires, représentant les 5 évêchés de Haute Bretagne, et 4 bandes blanches de langue bretonne e Basse Bretagne, et 11 hermines constituant l'héritage du duché de Bretagne



Visite de la distillerie Waringhem, fondée en 1900 à LANNION. Léon WARINGHEM élabore l'Exilir d'Armorik, liqueur à base de 35 plantes, ce qui consolide la notoriété de la distillerie en France.

En 1983 la distillerie devient pionnière comme 1^{ère} distillerie de whisky 100% breton. En 1998 la marque Armorik est créée, elle remporte plusieurs médailles prestigieuses confirmant leur place parmi les meilleurs whiskies européens.

Déjeuner à TREGASTEL, au restaurant « la Grève Blanche », sur une très belle plage de sable fin, au son de la cornemuse, et avec en dessert un excellent kouign-amann.

Après midi visite du Radôme, à PLEMEUR BODOU, Cité des Télécoms, premières transmissions d'images depuis les Etats Unis, et dans la partie musée, l'évolution vers le téléphone.

Retour à l'hôtel . Petit arrêt au cimetière de la Clarté à PERROS GUIREC où est enterré Thierry LE LURON dans un monument funéraire modeste avec ses parents.

Quelle perte pour son public qui se serait très certainement régalié de ses imitations et sketches sur notre vie politique actuelle.

Jeudi 11

Départ matinal pour la visite à PLOUGONVER d'une biscuiterie fondée en 1879, pour le moins étonnante. Cette visite nous amène dans un premier temps dans la partie musée, hall envahi d'objets hétéroclites, vieux vélos, mobylettes, vieux salon de coiffure, atelier de fabrication de sabots, métiers d'autrefois, etc...recueillis par la famille MENOUE, et au fond de ce bric à brac, un magasin de vente de biscuits traditionnels, épicerie avec de nombreux produits locaux, et boulangerie où les locaux viennent acheter leur pain.

C'est ensuite vers LOC-ENVEL que nous reprenons notre balade, tout petit village de 70 habitants, avec une très jolie petite chapelle du 16^e s, au clocher mur flanqué d'une tourelle et d'un chevet à voûtes multiples, dont la décoration intérieure est en bois sculpté.



On nous y conte la très jolie légende de trois frères et sœur, dénommés : Envel, Envel (ce n'est pas une erreur) et Yuna. L'un d'entre eux, Saint Envel Le Jeune (peut être l'un de mes ancêtres) était ermite à LOC-ENVEL, leur sœur Yuna ermite au sud du Guic (petite rivière). Ayant fait le vœu de ne jamais franchir cette rivière, ils communiquaient grâce aux cloches de leurs ermitages, mais la rivière devint torrent en raison de fortes pluies, avec un tel fracas qu'ils ne pouvaient les entendre. C'est alors qu'Envel s'est adressé au torrent lui demandant de se taire et depuis le Guic coule sans bruit lors des déluges d'automne sur son lit de cailloux.

Déjeuner à BELLE ILE EN TERRE, où l'on nous conte l'histoire de Rose Marie LE MANAC'H, native de BELLE ILE EN TERRE. En 1885, les propriétaires du moulin où travaille son père meunier l'emmènent à Paris pour les funérailles de Victor Hugo.

En 1887, elle s'installe à Montmartre où elle fréquente le milieu des artistes, elle se fait remarquer

et condamner pour outrage à la pudeur (elle s'est, suite à un pari, promenée nue, le corps était couvert de plumes collées). Après un mariage en Angleterre qui ne durera que 3 ans, elle rencontre l'Infant d'Espagne Antoine d'Orléans, dont elle devient la maîtresse jusqu'en 1906. Elle rencontre ensuite Robert MOND, riche industriel anglais, qu'elle épouse en 1922. En 1927, Robert MOND achète à SAINT-MALO leur résidence principale rebaptisée « Castel Mond ». En 1929 son époux lui offre le domaine de Coat-an-Noz à BELLE ILE EN TERRE.

Elle fera élire son frère Joseph maire de BELLE ILE EN TERRE, et très généreuse, fera construire une nouvelle mairie, une salle des fêtes, la poste, la gendarmerie, un haras, et une salle des fêtes.

Son époux est anobli en 1932, elle devient ainsi « Lady MOND ». Pendant la dernière guerre, elle est arrêtée sur dénonciation et incarcérée à GUINGAMP.

Son château de Coat-an-Noz ainsi que le château de Castel Mond à DINARD sont occupés par les Allemands.

Elle finit sa vie dans le nouveau « Castel Mond » qu'elle a fait construire dans le centre de BELLE ILE EN TERRE. Elle décède le 21 Novembre 1949.

Belle histoire d'une petite fille née dans une famille modeste.

Départ pour CARNOËT et sa vallée des Saints que l'on pourrait nommer « Ile de Pâques bretonne », une association a été créée pour permettre à des artistes de sculpter des statues monumentales (entre 3 et 8 mètres) à la seule condition qu'elles soient réalisées en un mois (pas un jour de plus), en granit et figurant un saint breton. Près de 200 statues ont déjà été érigées, le projet est d'en ériger 1000 !!! Superbe site avec une très belle vue sur la campagne bretonne.

Vendredi 12

Départ pour TREGUIER, l'une des plus belles villes de Bretagne, également ville natale de Ernest RENAN.

Visite de la cathédrale Saint Tugdual chef d'œuvre de l'architecture religieuse bretonne, avec trois tours (une tourelle ronde, une tour carrée romane, et une tour carrée gothique) et sa flèche de 63 mètres. Elle recèle le tombeau de Saint Yves, patron des avocats. Magnifique cloître avec ses 46



arcades de style gothique flamboyant.



Derrière la cathédrale, « La douleur » l'un des plus beaux monuments de Bretagne en hommage aux morts de la guerre 1914-1918. Ce monument en pierre représente une femme ou une mère vêtue de la mante traditionnelle des veuves et porte la « toukenn » coiffe du pays de Tréguier, et évoque la douleur qui brise

le cœur. Très émouvant (mon grand-père breton est mort « soldat inconnu » dans les premiers mois de cette guerre).



Visite ensuite de la maison d'Ernest RENAN, écrivain, philosophe et historien. Après des études au séminaire, il doute de sa vocation. Impressionnant parcours, docteur ès-lettres, agrégé de philosophie, élu à l'Académie Française, Administrateur du Collège de France.

De nombreux ouvrages, notamment sur la religion et la nation.

RENAN est l'anti Voltaire : Voltaire croyait en Dieu mais haïssait l'église, RENAN est l'incroyant qui la respecte, ni croyant, ni hostile. Il voyait en Jésus un homme mais un homme incomparable qui n'eut jamais d'égal.

Il décède en 1892. En 1903, l'érection d'un monument à sa mémoire (face à la cathédrale) et sous la protection de nombreux soldats, soulève de nombreuses critiques. Le pape Pie IX l'a surnommé « le blasphémateur européen ». En 1904, les catholiques érigent le Calvaire de réparation dit Calvaire de protestation.

Déjeuner à l'Arcouest site classé avec une très belle vue sur l'île de Bréhat, blottie au milieu d'un écrin de rochers roses.

Embarquement pour l'île de Bréhat seul moment où la pluie nous gênera un peu, surtout pour la photo de groupe. 1er site naturel classé en France, dans un archipel vivier des corsaires, marins et cap-horniers.

Belle balade dans les ruelles fleuries, pour atteindre l'ancienne citadelle du XIXème et les verrières de Bréhat.

Retour à l'hôtel. **Samedi 12**

KENAVO (Au revoir en Breton) couramment utilisé en Bretagne pour prendre congé.

Merci à notre confrère Hubert JAGUIN et son épouse Martine pour cette excellente organisation dans cette très belle région de la Côte de Granit Rose.



Me Françoise LE JEUNE-CERNA, Membre du Conseil d'Administration de l'ANNOR

Association Nationale des Notaires Retraités

73 bd Malesherbes - 75008 PARIS

Tél.: 01.43.87. 96.70

courriel : secretariat@annor.org

Directeur de la publication :

Benoît TARDY-PLANECHAUD

-Mise en page et illustration :

Pascale GUINEBRETIERE

Imprimé par Imprimé par la

CPRN - PARIS

Prochain colloque des notariats de la Méditerranée des 16 et avril 2026

Ce 8ème colloque des notariats de la Méditerranée se tiendra les 16 et 17 avril prochain au CSN, 60 Bd de Latour Maubourg et aura pour thème " L'acte d'investissement dans l'espace méditerranéen".

Les sujets retenus sont: le notaire et la sécurisation de l'investissement, le notaire et l'environnement numérique, le notaire et l'environnement sociétal.

Les notaires retraités intéressés peuvent obtenir un bulletin d'inscription en le sollicitant de Pierre Becqué par courriel :

pmlbecque@yahoo.fr